Document generated on 05/09/2025 6:37 p.m.

**Revue générale de droit**

# Gérald-A. Beaudoin, éd., *The Supreme Court of Canada / La Cour suprême du Canada*, Cowansville Que., Les Éditions Yvon Blais Inc., 436 pages, ISBN 2-89073-589-3

# Henri Kelada, *La Preuve civile : législation, jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 235 pages, ISBN 2-89127-045-2, 25 $

# Douglass T. MacEllven, *Legal Research Handbook*, 2nd ed., Toronto, Butterworths, 1986, 417 pages, ISBN 0-409-84779-8

Franca Ciambella, Marc Trépanier and Ofelia Meza

Volume 18, Number 2, 1987

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1058716ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1058716ar

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Ciambella, F., Trépanier, M. & Meza, O. (1987). Review of [Gérald-A. Beaudoin, éd., *The Supreme Court of Canada / La Cour suprême du Canada*, Cowansville Que., Les Éditions Yvon Blais Inc., 436 pages, ISBN 2-89073-589-3 / Henri Kelada, *La Preuve civile : législation, jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 235 pages, ISBN 2-89127-045-2, 25 $ / Douglass T. MacEllven, *Legal Research Handbook*, 2nd ed., Toronto, Butterworths, 1986, 417 pages, ISBN 0-409-84779-8]. *Revue générale de droit*, *18*(2), 545–550. https://doi.org/10.7202/1058716ar

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

# NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

**Gérald-A. BEAUDOIN, éd., *The Supreme Court of Canada / La Cour suprême du Canada*, Cowansville Que., Les Éditions Yvon Blais Inc., 436 pages, ISBN 2-89073-589-3.**

The contributions collected in *The Supreme Court of Canada / La Cour suprême du Canada* are from the conference on the Supreme Court of Canada, held in Ottawa on October 2, 3 and 4, 1985. Dedicated to the nine Justices of the Supreme Court, these works by lawyers, professors and judges treat topics concerning the Court, such as the Division of Powers, the Common Law — Civil Law Jurisdictions, Criminal Law, the Charter of Rights and Freedoms, as well as the structures and modernization of the Court. International contributions from prominent persons in the legal field in countries such as Great Britain, France, United States, Columbia and Belgium, provide for an interesting comparative study with other "courts of last resort".

The second part of the book contains speeches by the distinguished chairpersons and guest speakers of the conference, such as the Honourable John Crosbie, then Minister of Justice, and the Honourable Martial Asselin, Vice-President of the Senate. Five of the appendices contain interesting biographies of the past and present Justices of the Supreme Court, and of the speakers at the conference. Finally, the last appendix contains a useful bibliography of works and articles on the Supreme Court.

The collection is a bilingual one where apart from the introduction, contributions appear either in English or French, but not both. Therefore, a reader without a comprehension of both official languages is disadvantaged.

A book review on such a text is a review of the individual contributions of the conference speakers. Also, because the texts are taken from a conference, they are excellent as oral materials, and perhaps more appropriate for this purpose than as written texts. Moreover, as per any work of this sort, one may not expect a link between several author's contributions, as for example would exist between chapters of a book written by one author. There is also overlapping and repetition in the text, simply because authors prepared their texts without a knowledge of what other speakers were to present.

The repetition of themes, while perhaps a negative criticism, is also indicative of their importance to the subject. For example, the changing methods used by judges for making decisions, also a theme, was repeated in nearly every topic studied. As once it was thought the role of the Courts was to abide strictly to the rule of *stare decisis*, this has changed so the Courts "do not make law in a vacuum", but do so considering the effects and consequences of the decision to society.

The collection also illustrates many different styles in legal writing. Some authors such as Yves de Montigny, delve deeply into the details of the cases to make analytical comparisons, while others, such as Peter Russel in his discussion on the structures and modernization of the Supreme Court, have a fluid style, and use the first person "I" throughout.

From the headings, one gets the impression the topic of the "History of the Supreme Court" was omitted from the collection. Instead, enough authors refer to various historical periods of the Court, which combined together suffice to give one a complete picture of its growth and sometimes tumultuous years. For example, Justice Linden describes how historically the Supreme Court was not creative enough in its treatment of tort law, and that the quality of its decisions was "shoddy", as the decisions were poorly written and authority badly used. Also, the late Hon. Judge Pigeon began the conference by explaining how the Privy Council had little use for

decisions rendered by the Canadian Supreme Court prior to 1949. In reading of the Court's accomplishments, one only wishes the Privy Council of that time could have looked into the future to see the important role of the Supreme Court today!

The Supreme Court of Canada has a distinguishing bilingual, bi-juridical character, whereby three of its nine judges are from the civil jurisdiction. Prof. Delpérée in his exposé on the Belgian system echoes the Canadian bilingual experience, for that country's *Cour d'arbitrage* is composed of six French speaking members, and of three who are Dutch-speaking — the latter to represent the Flemish population. But it must be emphasized that, the distinction in Canada is not solely based on language, but also on different systems of law. This presence of both the civil and common law systems presents a problem. As Prof. Caparros affirms, the Civil Code is badly interpreted by the bench composed mainly of "common law judges" for it is given a restrictive interpretation, as would be a statute in the common law provinces. Yet it is the awareness of this problem that leads to its resolution. Professor Beaudoin explains, a major change in the Supreme Court is that at present, all nine judges have a good knowledge of the other official language, and of the other system of law.

An important function the collection adequately fulfills is that of a broad outline of the many topics pertaining to the subject. In some instances, authors provide additional bibliographical material, as Judge Allan B. Gold does in indicating how judges resort not only to decisions but to doctrine and other techniques to determine the intention of the legislator. To defend his point, Judge Gold cites a selected list of cases in Criminal Law, Criminal Evidence and Procedure. Another example is Professor Favoreau who lists a bibliography at the end of his written text on the French system. Lastly, the third Appendix is a list of 182 works and articles on the Supreme Court, thereby permitting any enthusiast to examine further the topics discussed by the contributors of the book.

**Franca CIAMBELLA**
Student, Faculty of Law,
University of Ottawa

**Henri KELADA, *La Preuve civile : législation, jurisprudence et doctrine*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 1986, 235 pages, ISBN 2-89127-045-2, 25 $.**

Dans notre petit monde juridique où les bonnes nouvelles circulent relativement vite et bien, tous et toutes auront remarqué et accueilli avec joie la publication de la Collection Alter Ego chez Wilson & Lafleur. Le directeur de la collection, Hubert Reid, écrit en préface qu'un *Alter Ego* est une personne de confiance qu'on peut charger de tout faire à sa place. Cette définition tirée du dictionnaire vaut aussi pour cette précieuse collection. Sans toutefois aller littéralement aussi loin, il va sans dire que cette publication se veut d'une très grande aide tant pour les praticiens que pour les étudiants.

Le principe directeur de la collection est à la fois ambitieux et simple : permettre aux juristes québécois de prendre connaissance de l'état actuel du droit. En l'espèce, cet ouvrage sur la preuve civile et commerciale au Québec relève d'un travail de bénédictin. En effet, notre *Code civil* comporte à peine une quarantaine d'articles (1203 à 1245) sur ce domaine du droit et la doctrine récente serait quasiment inexistante si ce n'était la nouvelle édition du *Précis* du professeur Léo Ducharme. M[e] Kelada et ses assistants auront donc fait preuve de perspicacité mais surtout de ténacité dans un grand souci de perfection pour réussir à nous présenter cet ouvrage sur la preuve.

La présentation de l'ouvrage se veut agréable, précise et facile à consulter. L'article du *Code civil* ou du *Code de procédure civile* y est présenté dans les deux langues officielles, lequel est suivi de résumés fidèles de la jurisprudence la plus récente et pertinente sur la preuve. En ce sens, l'auteur a ainsi innové et s'est démarqué des précédentes parutions de la Collection Alter Ego.

Les numéros précédents nous donnaient seulement le numéro de l'article dont il était question, suivi de la jurisprudence et de la doctrine s'y rapportant. De sorte qu'il nous fallait nécessairement avoir sous la main un *code* (qu'il soit civil, de

procédure civile ou municipal) afin de compléter nos lectures. Cette présentation nouvelle et intelligente se veut certes moins... contraignante.

Les résumés comportent à peine quelques lignes. Nous y retrouvons le principe directeur de l'arrêt; seul le point de droit sur la preuve y est présenté et la référence de publication l'accompagne. Suit ensuite la doctrine, qu'elle soit publiée sous forme d'ouvrages ou dans le cadre de revues juridiques. Étant donné le nombre restreint de dispositions du droit positif, chaque article est abondamment pourvu de références tant au niveau de la doctrine que de la jurisprudence. Mentionnons toutefois que c'est cette dernière qui reçoit la part du lion au sein de l'ouvrage de Me Kelada. Il va de soi, le nombre d'opinions écrites de nos magistrats est beaucoup plus élevé qu'une trop mince doctrine sur le sujet.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux règles relatives au droit de la preuve en droit positif québécois : les articles 1203 à 1245 du *Code civil du Bas-Canada* (p. 19 à 112). Cette section est la plus volumineuse de l'ouvrage, il va sans dire, puisque c'est là que nous retrouvons les principales sources du droit de la preuve au Québec. Chaque article du *Code* est donc savamment étoffé, tant par une abondante jurisprudence que par la doctrine existante sur les divers points de droit.

Toutefois, l'auteur ne s'est pas limité au seul droit substantif qui apparaît dans notre *Code civil du Bas-Canada*. En effet, le législateur ayant élaboré des règles d'administration de la preuve, Me Kelada ne pouvait passer outre aux dispositions relatives du droit judiciaire privé codifiées dans le *Code de procédure civile* (p. 115 à 146), une vingtaine d'articles tout au plus. Ces articles, dispersés au sein de ce *Code*, traitent tour à tour de l'interrogatoire et du contre-interrogatoire des témoins, que ce soit à l'audience ou hors-Cour, du témoignage recueilli *ad futuram memoriam* (438 *C.p.c.*), des commissions rogatoires, des formalités prévues pour la production et la preuve des rapports médicaux, des rapports d'institutions financières, de police, d'employeur, etc. Bref, toutes les dispositions du *Code de procédure civile* qui traitent de l'admissibilité, de la conservation et de l'administration de la preuve.

Vient ensuite une section sur la législation connexe au droit de la preuve (p. 149 à 208). On y retrouve la *Loi sur la preuve au Canada* (S.R.C. 1970, ch. E-10), le Rapport sur le *Code civil du Québec* (p. 175 à 181), en plus du Rapport de la Commission de réforme du droit (p. 183 à 208). Notons qu'il n'y a pas de résumés jurisprudentiels annexés à chacun des articles de la *Loi sur la preuve au Canada*, mais une table de la législation citée (p. 231-232) nous renvoie au paragraphe pertinent des articles de la loi auquel les principes de la preuve civile (*C.c.B.-C.* et *C.p.c.*) s'appliquent. Cette table de concordance inclut également des dispositions des lois suivantes qui comportent des règles de preuve : la *Loi sur le Barreau* (L.R.Q., ch. B-1), la *Charte des droits et libertés de la personne* (L.R.Q., ch. C-12), la *Loi sur les dentistes* (L.R.Q., ch. D-3), la *Loi sur les médecins vétérinaires* (L.R.Q., ch. M-8), la *Loi médicale* (L.R.Q., ch. M-9), la *Loi sur le notariat* (L.R.Q., ch. N-2) et la *Loi sur la pharmacie* (L.R.Q., ch. P-10).

Les personnes, et elles sont légion, qui possèdent les deux volumes de la Collection Alter Ego traitant du *Code de procédure civile* préparés par Hubert Reid (*Code de procédure civile*, Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 1985 & 1986), n'ont pas de crainte à avoir : aucune répétition indue, pas de tautologie entre ce merveilleux ouvrage et la partie du volume de Me Kelada portant sur l'administration de la preuve (p. 115 à 146). Les deux ouvrages se complètent à merveille! En l'espèce, ils se veulent mutuellement des... *Alter Ego*.

Pour compléter le volume, nous retrouvons les outils indispensables à toute publication juridique : une table de la jurisprudence, une table de la doctrine, une table de la législation et un index analytique. Ces derniers sont des plus complets et rapportent fidèlement tous les sujets traités au fil du volume. En bref, un ouvrage d'une grande classe parce que bien présenté, complet et reflétant l'état actuel du droit en matière de preuve. Afin de préserver ce caractère si cher à la Collection, un *Alter*

*Ego* de *La Preuve civile* sera réédité chaque année. C'est donc à suivre.

**Marc TRÉPANIER**
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa,
section de droit civil

**Douglass T. MACELLVEN, *Legal Research Handbook*, 2nd ed., Toronto, Butterworths, 1986, 417 pages, ISBN 0-409-84779-8.**

M. MacEllven nous offre la deuxième édition de son manuel. Cet ouvrage pratique essaie de répondre à la question comment chercher, comment trouver de la documentation et de l'information juridique sur un sujet particulier au Canada et dans certaines juridictions de common law.

Ce livre présente d'une manière systématique un contenu dense; il sera certainement utile aux initiés. Quant aux novices, ils devront d'abord s'attarder aux ouvrages de base.

Les personnes déjà familières avec la recherche juridique trouveront un avantage certain à parcourir les listes de mots clés, à consulter les tableaux ainsi que la description systématique des outils de recherche et des recueils. Cet avantage est plus significatif lorsque le chercheur s'aventure dans des juridictions ou des sujets moins connus.

L'auteur souligne, en nous présentant son texte, certaines améliorations par rapport à la première édition : mise à jour, trois nouveaux chapitres (le premier sur le Québec, rédigé cette fois-ci par le professeur Denis Le May, un deuxième sur la rédaction juridique, un troisième sur la recherche en sciences sociales et en sciences ainsi que dans les publications gouvernementales), extension du chapitre sur les modes de référence et finalement la collaboration du professeur Nycum au chapitre portant sur la recherche en droit américain.

**Contenu du livre**

Le livre présente dix-neuf chapitres, deux appendices et un glossaire. Les thèmes abordés sont les suivants :

1° La recherche et les outils de recherche propres à la juridiction fédérale et à celle des provinces de common law ou touchant certains aspects du droit québécois (neuf premiers chapitres et le 11e).

2° La recherche dans des juridictions autres que celles indiquées au numéro 1° :

- Québec
- Angleterre
- États-Unis
- Australie, Nouvelle-Zélande et autres

ou dans des domaines connexes :

- sciences sociales
- sciences et publications gouvernementales

(cinq chapitres : 12e à 15e et le 18e).

3° Les modes de référence et la rédaction juridique (deux chapitres : 17e et 19e).

4° Des renseignements complémentaires : une liste d'abréviations, une liste sélective de sources et un glossaire de termes juridiques.

Le texte est précédé d'une table des matières détaillée et se termine par un court index.

**La recherche juridique au fédéral, dans les provinces de common law et certains aspects du droit québécois**

Les chapitres que nous avons regroupés au numéro 1° expliquent de façon générale certaines notions de base de la recherche juridique. Ils abordent ensuite l'identification des documents qui contiennent les sources du droit et les outils de repérage et décrivent ces derniers. Les traités, les recueils de jurisprudence, les répertoires de résumés, les lois annotées, la législation et la jurisprudence citées, les encyclopédies juridiques, les monographies, les périodiques et les index de périodiques ou encore les éditions en feuilles mobiles, des formulaires, des dictionnaires, des dictionnaires de définitions judiciaires, des répertoires d'adresses, les banques de données automatisées comptent parmi les ouvrages et les outils examinés.

La description des documents est systématique et schématisée de même que les explications pour les utiliser. Les aspects pouvant intéresser les chercheurs sont mis

en valeur, entre autres : le sujet, la juridiction, la nature du document, la périodicité et les refontes s'il y a lieu, etc. Un effort est entrepris pour démystifier la recherche automatisée en mentionnant si le texte dont on parle est repérable par ordinateur.

Cette partie du livre comprend plusieurs tables et tableaux, illustrations de recueils et une liste de contrôle permettant de guider la recherche ou de vérifier si elle est complète. Il est regrettable que le traitement donné aux matériels québécois ne permette pas une pareille démarche.

Le chapitre 3 traite des rapports judiciaires y compris ceux du Québec. Les rapports judiciaires de cette province sont présentés suivant une norme différente de celle employée pour les recueils du reste du Canada. La source utilisée pour les rapports du Québec a été publiée en 1985, or il appert que 1986 a été une année de changements dans cette catégorie de publications.

**La recherche automatisée**

Le chapitre 10 porte sur la recherche assistée par ordinateur. L'auteur perçoit cet outil dans sa vraie dimension : comme un simple instrument, parmi tant d'autres, mis à la disposition des juristes.

Les notions de base sont d'abord expliquées. Ensuite les avantages et les inconvénients de la recherche automatisée sont indiqués ainsi que la façon d'interroger les banques de données de QUIC/LAW. Des renseignements sur ces banques, sur les centres de recherche QUIC/LAW et sur d'autres banques de données juridiques canadiennes et étrangères sont aussi donnés.

Des informations sommaires sur la recherche automatisée de matériels québécois sont fournies au chapitre 12.

Les principales banques de données étrangères sont mentionnées : Angleterre (chapitre 13), États-Unis (chapitre 14) et Australie (chapitre 15). Les banques de données en sciences sociales, sciences et publications gouvernementales sont montrées au chapitre 18.

Il semble que l'auteur ait voulu donner, au chapitre 10, une vraie introduction à la recherche automatisée. Il fournit les indications essentielles qui devraient guider le chercheur non initié à ce genre de recherche. Ce dernier, après lecture du chapitre, aura alors une assez bonne idée de la manière de s'en servir, mais il ne pourra pas se passer de l'étude du manuel du fournisseur ou d'autres textes adéquats.

Canadiana, la bibliographie nationale canadienne, n'est mentionnée qu'au chapitre 18 (recherche dans les publications gouvernementales). Canadiana, repérable dans le système CAN/OLE peut constituer une source intéressante lors d'une recherche de doctrine.

**Québec**

La recherche juridique au Québec est traitée de façon globale au chapitre 12. En même temps des informations concernant le sujet peuvent aussi être repérées tout au long du livre.

Le chapitre 12, préparé par le professeur Denis Le May, fournit des précisions sur le système juridique régissant le Québec, la coexistence de deux systèmes de droit, les Codes civils. La recherche de sources législatives, jurisprudentielles et doctrinales ainsi que les outils appropriés sont expliqués ou mentionnés. Le professeur Le May fournit également des numéros de téléphones et des adresses où l'on peut obtenir des renseignements complémentaires.

Ces pages contiennent l'essentiel sur la recherche juridique au Québec et leur consultation est indispensable aux chercheurs de langue anglaise. La lecture de ce chapitre ne dispense pas pour autant les personnes comprenant le français de se référer aux livres de M. Le May[1] et de MM. Turp et Leavy[2].

---

1. Denis LE MAY et Édouard CASAUBON (coll.), *La recherche juridique au Québec*, Montréal, Wilson & Lafleur/Sorej, 1984, 167 pages.
2. Daniel TURP et James LEAVY, *Sources et méthodologie du droit québécois et canadien*, Notes et documents, 2e éd., Montréal, Les Éditions Thémis, 1983, 588 pages.

**L'organisation de la bibliothèque d'un bureau d'avocat**

Le chapitre 16 porte sur ce sujet. Les ressources humaines, le choix et l'acquisition des documents et les différentes activités reliées à ce type de bibliothèque sont abordés.

Ce chapitre devrait sensibiliser les gestionnaires des cabinets d'avocats et les orienter adéquatement.

**Renseignements complémentaires**

On retrouve à la fin du livre, deux appendices : le premier contient des abréviations; le second mentionne des sources de renseignements supplémentaires qui complètent celles citées tout au long du livre.

L'ouvrage comprend également un glossaire et un index. L'index, trop court, ne permet pas de regrouper tous les aspects d'un sujet. Cet inconvénient est légèrement compensé par une table des matières détaillée.

Nous croyons que, dans l'ensemble, cette deuxième édition du *Legal Research Handbook*, constitue une amélioration quantitative et qualitative de la première tout en conservant l'orientation pratique.

Le chapitre destiné au Québec est passé de trois à seize pages; il offre une explication exacte mais succincte du système juridique, des sources du droit et des outils de recherche dans cette province. Il sera certainement très utile aux chercheurs de langue anglaise. L'auteur aurait avantage à faire actualiser tous les passages traitant du Québec qui sont dispersés dans l'ouvrage.

Dans l'ensemble, le manuel constitue un outil nécessaire à tous ceux qui s'aventurent dans la recherche juridique de sources canadiennes.

**Ofelia MEZA**
Bibliothécaire de référence,
Droit civil, à
l'Université d'Ottawa